

Fiche réservation salle le Genêt

2, Rue de la République – 69740 GENAS

Horaires d'ouverture autorisés de 8 h à 3 h du matin (y compris si 2 jours consécutifs)

Document à remettre obligatoirement à l'agent municipal en charge de la remise des clefs et de l'état des lieux

Catégorie de réservant / service concerné
Associations syndicales de lotissement ⇒ Dôme des associations

Date(s) et jour(s) :
Horaires :
Objet :
Nom/prénom du réservant : Nom/prénom du responsable désigné (si différent) :
Agissant pour le compte de :
Adresse :
Tél du réservant : Mail du réservant : Tél du responsable désigné : Mail du responsable désigné :
N° agrément traiteur (si prévu) :
Informations pratiques
<u>Nombre de personnes attendues :</u> <i>Attention : 80 places assises ou 110 places debout dans le respect de la réglementation ERP</i>
<u>Prise de rendez-vous pour l'état des lieux :</u> <i>Attention : les gardiens sont joignables au 06.75.45.77.85 de 8 h 30 à 13 h 30 la semaine</i>

Possibilités de location	Tarifs Genassiens	Tarifs extérieurs	Cocher
Location 4 h	168.69 €	337.37 €	
Location journée	506.06 €	1 012.12 €	
Location 2 jours	730.98 €	1 461.95€	
Prestation nettoyage (se reporter page 9 du règlement)	83.26 €	166.52 €	

Pièces à fournir obligatoirement Justificatif de domicile Attestation d'assurance 2 chèques caution à l'ordre de « Régie Unique » 100 et 200 € (se reporter page 9 du règlement)
--

Fiche réservation salle le Genêt

2, Rue de la République – 69740 GENAS

Horaires d'ouverture autorisés de 8 h à 3 h du matin (y compris si 2 jours consécutifs)

Document à remettre obligatoirement à l'agent municipal en charge de la remise des clefs et de l'état des lieux

Matériel à disposition salle le Genêt

DESIGNATION	QUANTITE
Aspirateur	1
Balai à franges	1
Balai lavette	1
Chaises	80
Congélateur	0
Cordon HDMI	1
Cuisinière (4 feux électrique + four)	1
Frigo	2
Machine à glaçons	1
Micro sans fil	1
Micro filaire	1
Pelle « aéroport »	1
Pichets en verre	12
Plateaux	8
Portants vêtements	1
Poubelles	2
Seaux à champagne	10
Seau essoreur	1
Tables bois 1,80 m	20
Télécommande	1
Verres à champagne	80
Verres à eau 16 CL	110
Verres à vin 19 CL	110
Vidéo projecteur	1

La réhabilitation complète achevée début 2018, de la salle le Genêt nécessite de respecter quelques mesures particulières. Aussi il est primordial que chaque utilisateur applique scrupuleusement les consignes suivantes :

- Il convient de manipuler, avec précaution, les stores électriques côté sud, en respectant les indications apposées à côté des commandes,
- Il est interdit d'utiliser les stores intérieurs côté rue sauf en cas de projection vidéo,
- La salle bénéficie d'un rafraîchisseur d'air (attention : il ne s'agit pas d'une climatisation). Il est demandé de ne pas ouvrir les fenêtres sauf en cas d'évacuation des fumées,
- Le branchement de la sonorisation est accessible uniquement à l'emplacement indiqué dans la salle, (derrière le panneau en bois ; une trappe ; facile d'accès, permet de passer les câbles sans encombre),
- Il est interdit de brancher la sono sur les autres prises,
- Un système de limiteur de décibels a été installé. Il est demandé au réservataire de ne pas dépasser 105 décibels en journée et 102 décibels en soirée 22h-2h. Au-delà de ce seuil, la sonorisation sera automatiquement coupée. Elle sera automatiquement réenclenchée sous réserve de respecter les seuils requis. Au-delà de 3 coupures, la sonorisation sera définitivement éteinte sans possibilité de la redémarrer,
- La sono se coupe automatiquement à 2 h 00,
- L'électricité se coupe automatiquement à 3 h 00,
- La porte placée au milieu de la salle de réception (ancienne porte principale) est une issue de secours. Il est donc interdit de l'ouvrir, sauf cas d'urgence. Toute ouverture entraînera la coupure de la sonorisation et le déclenchement d'une alarme sonore,
- Le local poubelles est accessible avec le même badge que celui qui donne accès à la salle et doit être maintenu fermé en permanence.
- Seule la prise extérieure doit être utilisée par les traiteurs.

À compléter par le réservataire

J'autorise la destruction des chèques caution si ceux-ci ne sont pas récupérés la semaine suivant la réservation.
J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur qui m'a été remis et m'engage à le respecter.

Date :

Nom/prénom :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Cadre réservé à l'administration

Avis de monsieur le Maire

- Favorable
 Défavorable

Date :

Signature et cachet :